



***LE PLAN
DE PREVENTION DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES
UKOBA
SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX***



PPRT UKOBA SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX

Phases d'élaboration du PPRT :

1 : définition des aléas

2 : définition des enjeux

3 : superposition aléas + enjeux

4 : établissement du projet de zonage

5 : établissement du projet de règlement

6 : constitution du dossier

7 : consultations / enquête publique

8 : approbation - publication - mise en application



Phases d'élaboration du PPRT :

1 : définition des aléas

2 : cartographie des enjeux

3 : superposition aléas + enjeux

4 : établissement du projet de zonage

5 : établissement du projet de règlement

6 : constitution du dossier

7 : consultations / enquête publique

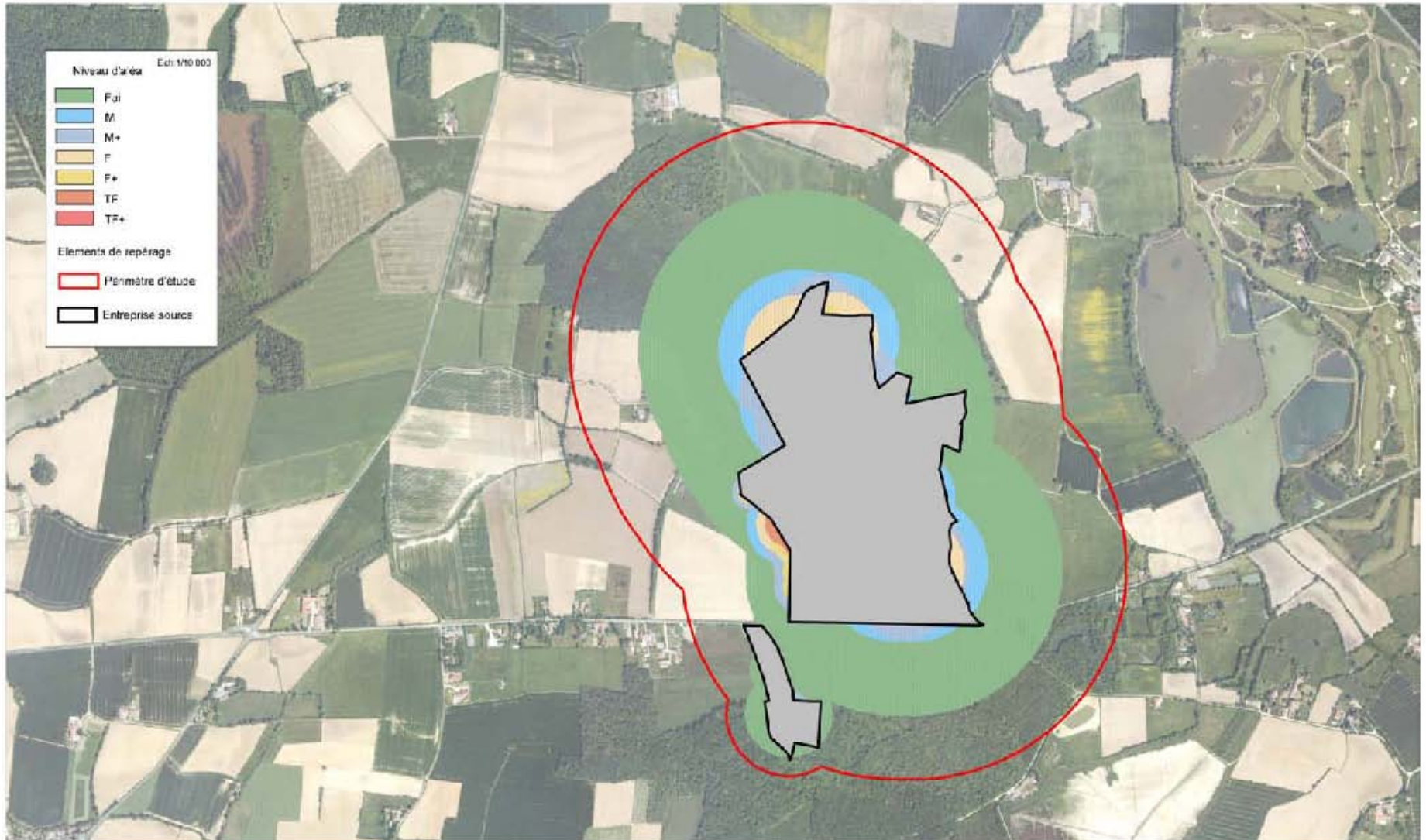
8 : approbation - publication - mise en application



Carte des périmètres d'aléas



PPRT de Saint Jean de Thurigneux (UKOBA Industrie)
Carte des périmètres aléas



Sources: DREAL RA/ DDT01
IGN BDortho 2005
Rédaction/Édition: 04/2010 - MAPINFO® V 7.8 - SIGALEA® V 3.1.0 - @INERIS 2009

Phases d'élaboration du PPRT :

1 : définition des aléas

2 : cartographie des enjeux

3 : superposition aléas + enjeux

4 : établissement du projet de zonage

5 : établissement du projet de règlement

6 : constitution du dossier

7 : consultations / enquête publique

8 : approbation - publication - mise en application



Carte des enjeux



PPRT de Saint Jean de Thurigneux (UKOBA Industrie)
Carte des enjeux



Sources: DREAL RA/ DDT01
IGN BDortho 2005
Rédaction/Édition: 04/2010 - MAPINFO® V 7.8 - SIGALEA® V 3.1.0 - @INERIS 2009

Phases d'élaboration du PPRT :

1 : définition des aléas

2 : cartographie des enjeux

3 : superposition aléas + enjeux

4 : établissement du projet de zonage

5 : établissement du projet de règlement

6 : constitution du dossier

7 : consultations / enquête publique

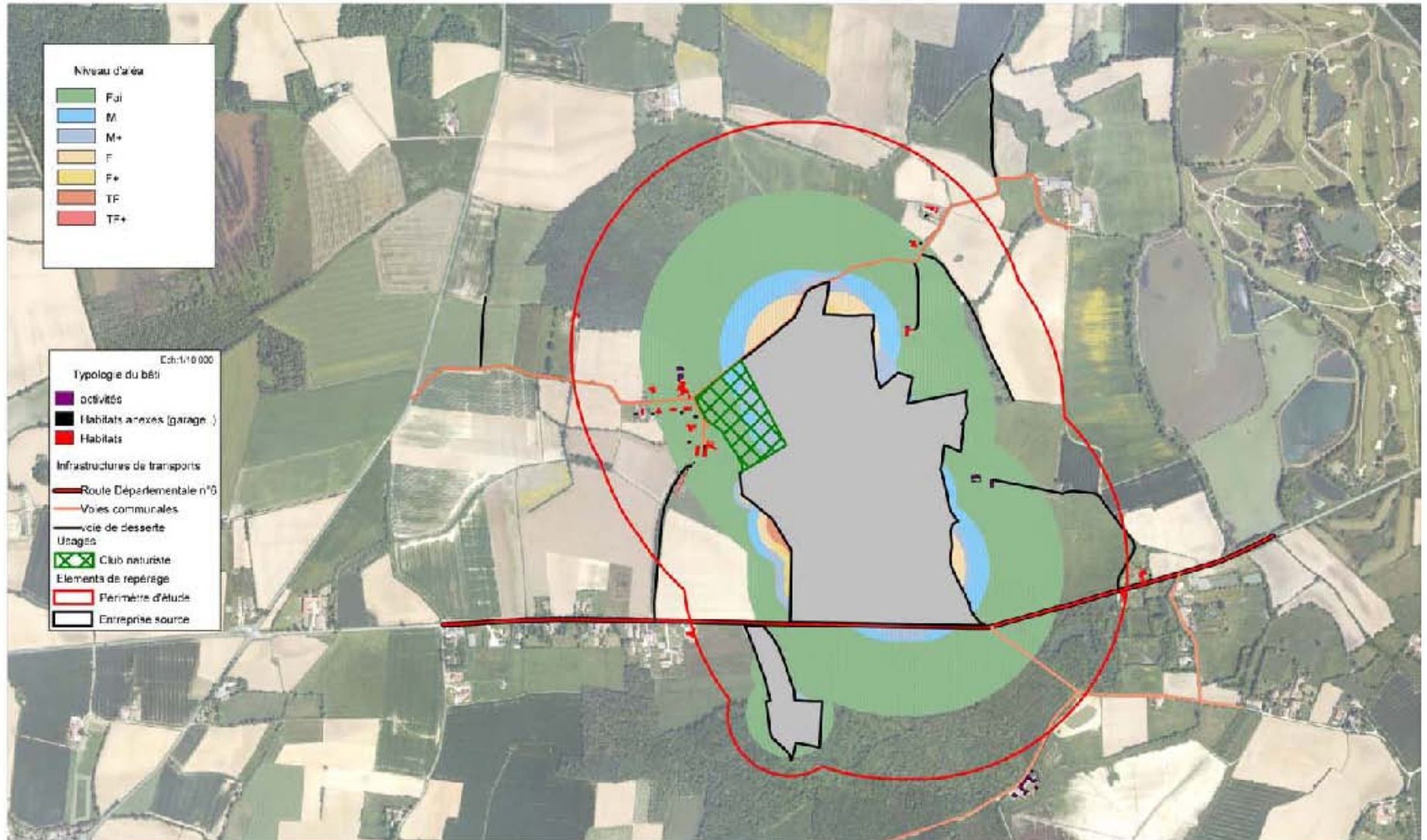
8 : approbation - publication - mise en application



Carte de superposition aléas et enjeux



PPRT de Saint Jean de Thurigneux (UKOBA Industrie)
Superposition des périmètres aléas et des enjeux



Sources: DREAL RA/ DDT01
IGN BDortho 2005
Rédaction/Édition: 04/2010 - MAPINFO® V 7.8 - SIGALEA® V 3.1.0 - @INERIS 2009

Phases d'élaboration du PPRT :

1 : définition des aléas

2 : cartographie des enjeux

3 : superposition aléas + enjeux

4 : établissement du projet de zonage

5 : établissement du projet de règlement

6 : constitution du dossier

7 : consultations / enquête publique

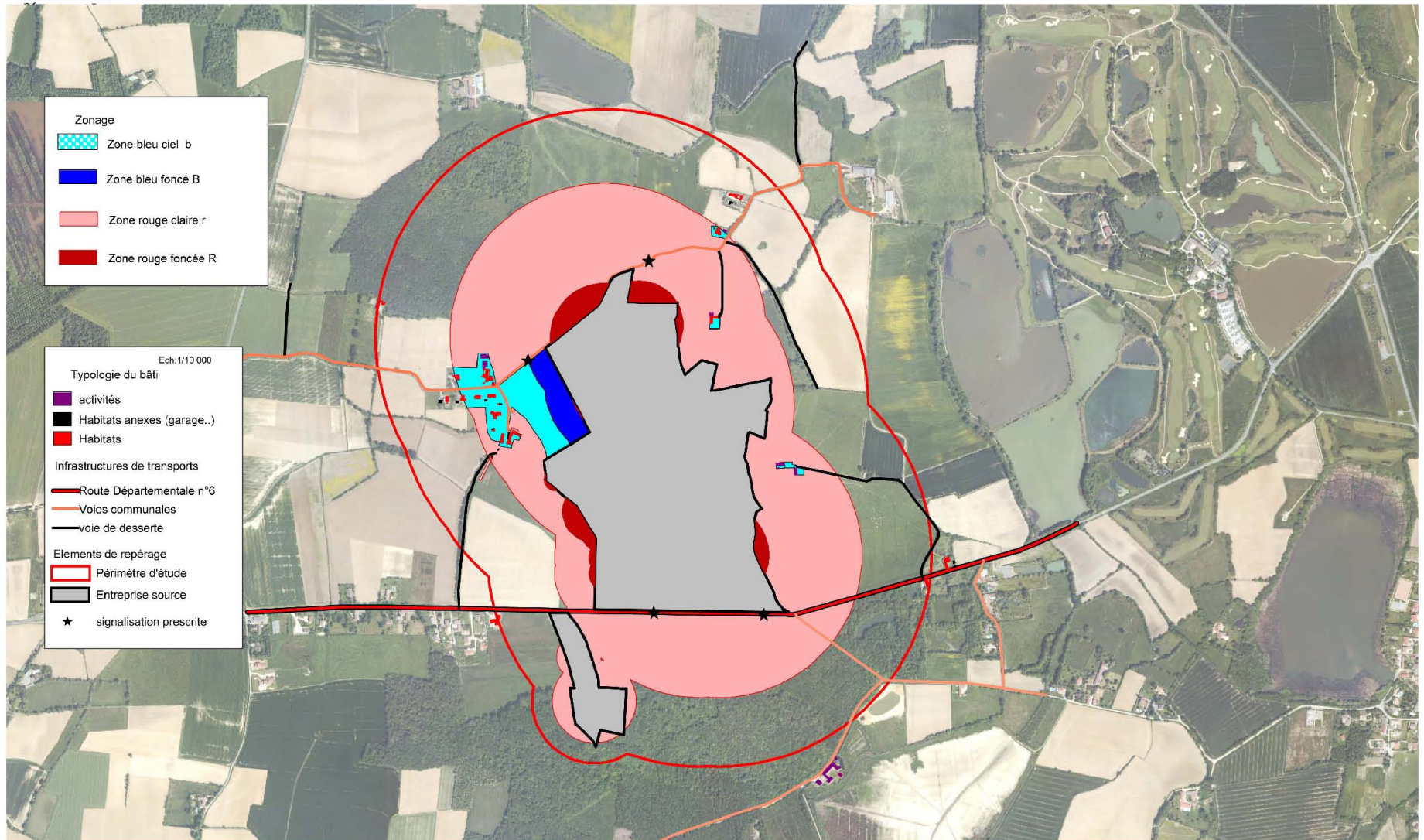
8 : approbation - publication - mise en application



Carte de zonage



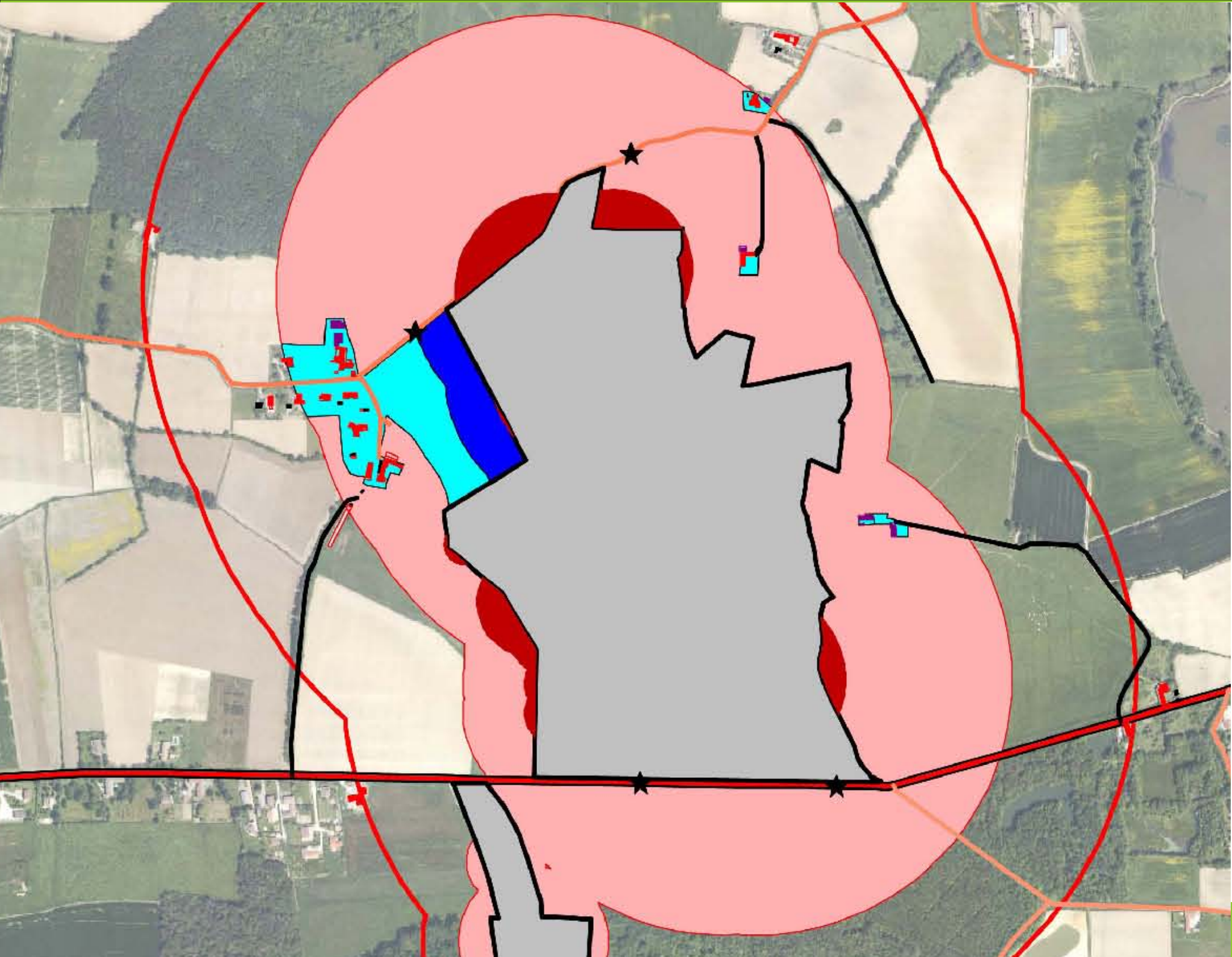
PPRT de Saint Jean de Thurigneux (UKOBA Industrie)
Plan de zonage



Sources: DREAL RA/DDT01

IGN BDortho 2005

Rédaction/Édition: 04/2010 - MAPINFO® V 7.8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009



Principales mesures du projet de règlement

Pour satisfaire au principe général :

non augmentation des enjeux en zone d'aléa

⇒ *interdire ou fortement limiter les aménagements qui pourraient augmenter le risque*

le PPRT UKOBA prévoit :

- ***des règles d'occupation du sol***
- ***des mesures de protection des populations***
- ***pas de mesure foncière (expropriations, délaissement)***
car pas de constructions soumises à un niveau d'aléa fort.



Phases d'élaboration du PPRT :

1 : définition des aléas

2 : cartographie des enjeux

3 : superposition aléas + enjeux

4 : établissement du projet de zonage

5 : établissement du projet de règlement

6 : constitution du dossier

7 : consultations / enquête publique

8 : approbation - publication - mise en application



Principales mesures du projet de règlement

Règles d'occupation du sol :

en zones non bâties zonées rouge foncé R :

- . **toutes constructions interdites** (zone de risques létaux)

en zone non bâtie zonée rouge clair r :

- . **constructions interdites**, sauf bâtiment de stockage agricole

en zone bleu foncé B :

- . travaux d'entretien des constructions existantes **possibles**
(*2 bâtiments du Club du Soleil*)
- . stationnement de caravanes occupées **interdit**

en zone bleu clair b (**aléa faible**) :

- . logements nouveaux **interdits**
- . travaux sur les bâtiments existants **soumis au respect de règles de construction** pour garantir la sécurité des personnes,
- . extensions **possibles**, limitées à 20 m² de SHON.



Principales mesures du projet de règlement

Mesures de protection des populations

limitation de la fréquentation du Club du Soleil
(50 personnes)

signalisation sur les RD6 et VC6 en limite de zone d'aléa moyen (interdiction de stationnement, panonceaux d'information sur les risques - délai de réalisation 1an).

recommandations d'aménagement pour les bâtiments existants afin de protéger les personnes d'un aléa de surpression faible (protection des vitrages).



Phases d'élaboration du PPRT :

1 : définition des aléas

2 : cartographie des enjeux

3 : superposition aléas + enjeux

4 : établissement du projet de zonage

5 : établissement du projet de règlement

6 : constitution du dossier

7 : consultations / enquête publique

8 : approbation - publication - mise en application



Le bilan de la concertation

Les observations sont synthétisées dans le bilan de la concertation.

Les principales observations sont :

- incompréhension concernant l'**autorisation ↗ stockage d'artifices et PPRT** après + application de l'article L515-8 du code de l'environnement ;
- incompréhension sur le fait que l'on puisse autoriser le fonctionnement d'une entreprise qui a des **effets sortant du périmètre de son site** ;
- **dévalorisation des biens immobiliers** compris dans le périmètre d'étude ;
- absence de **merlons** sur site + **effets dominos** sur site ;
- circulation des **poids-lourds sur la voie communale n°6** ;
- souhait de voir l'entreprise s'installer ailleurs ;
- PPRT = **extension d'UKOBA ?**
- Opposition au renforcement des vitrages existants et à la limitation de la fréquentation du Club du soleil.

⇒ **Voir toutes les réponses dans le bilan de la concertation**



Conclusion sur le bilan de la concertation

Certaines observations ont déjà été prises en compte :

- renforcement de vitrage au bâti existant recommandé et non prescrit,
- seuil maximal du nombre de personnes présentes simultanément au Club du Soleil fixé à 50 au lieu de 40.

Les autres observations ne sont pas de nature à modifier le projet de PPRT à ce stade pour les raisons suivantes :

Mesures disproportionnées (déplacement de l'entreprise),

Mesures de protection inadéquates (merlons),

Problématiques **hors champ PPRT** (autorisation pour augmentation du stockage d'artifices, bruit, TMD, effets dominos),

Simple **demande d'information** (comment est contrôlée l'entreprise, effets toxiques éventuels, risques générés par UKOBA, origine des données utilisées pour l'élaboration du PPRT, extension du site)

Point **non prévu par la loi** (Indemnisation dévalorisation biens immobiliers).



La suite des étapes

Lancement de la consultation écrite des POA (délai 2 mois)	juin 2010
Consultation du CLIC sur le projet de PPRT	01 juillet 2010
Modification possible du projet PPRT après consultations des POA	août 2010
Lancement de l'enquête publique (durée 1 mois, prorogeable 1 mois)	septembre 2010
Avis du commissaire-enquêteur	novembre 2010
Envoi du rapport au préfet proposant d'approuver le projet de PPRT :	décembre 2010
Arrêté préfectoral d'approbation signé (délai de 3 mois à compter de l'avis du C.E.) :	fin 2010 - début 2011

Nota : POA = Personnes et Organismes Associés

